

NC: VEXIN SUR EPTE

BUS & Remy
classement

MINISTRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION,

REPUBLIQUE FRANCAISE

COPIE POUR INFORMATION ET EXECUTION

ARRETE

M. LESCOBART.....

n° MH.92-IMM.017

CONSERVATEUR REGIONAL DES MONUMENTS HISTORIQUES

portant classement parmi les monuments
historiques de certaines parties de l'ancienne abbaye du Trésor Notre-
Dame à BUS-SAINT-REMY (Eure)

Le Ministre de la Culture et de la Communication, porte-
parole du Gouvernement,

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les monuments
historiques modifiée et complétée par les lois des 27 août
1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et par le décret
modifié du 18 mars 1924 portant règlement d'administration
publique pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant
auprès des commissaires de la République de région une
commission régionale du patrimoine historique,
archéologique et ethnologique ;

VU le décret du 16 mai 1991 relatif aux attributions du
Ministre de la Culture et de la Communication, porte-parole
du Gouvernement ;

VU l'arrêté en date du 29 décembre 1989 portant inscription
sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
des parties suivantes de l'ancienne abbaye du Trésor Notre-
Dame à BUS-SAINT-REMY (Eure) :

- l'emprise foncière de l'enclos abbatial, sa clôture avec
le portail d'entrée, et les vestiges subsistants de
l'ensemble des murs de clôture des jardins et potagers avec
leurs points d'eau et de l'ancien moulin ;

- les façades et les toitures de l'ancien logis de
l'abbesse et de l'ancien bâtiment des hôtes ;

- les vestiges de l'ancienne église en totalité et du
bâtiment des moniales en totalité, y compris les fragments
épars pouvant en provenir ainsi que les vestiges
archéologiques de l'ensemble des bâtiments conventuels
démolis, connus ou à découvrir ;

- l'étang-réservoir et ses canalisations ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine
historique, archéologique et ethnologique de la région de
Haute-Normandie en date du 29 juin 1989 ;

La commission supérieure des monuments historiques entendue
en sa séance du 19 novembre 1990 ;

VU l'adhésion au classement donnée le 28 septembre 1991

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la conservation de l'ancienne abbaye du Trésor Notre-Dame à BUS-SAINT-REMY (Eure) présente un intérêt historique, architectural et archéologique suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

A R R E T E

ARTICLE 1er. - Sont classées parmi les monuments historiques les parties suivantes de l'ancienne abbaye du Trésor Notre-Dame à BUS-SAINT-REMY (Eure) :

- les vestiges de l'ancienne église en totalité et du bâtiments des moniales en totalité, y compris les fragments épars pouvant en provenir, ainsi que les vestiges archéologiques de l'ensemble des bâtiments conventuels démolis, connus ou à découvrir,

- l'aire de l'abbaye,

- la maquette de l'église,

- l'étang-réservoir et ses canalisations,

- et le portail d'entrée,

situées sur les parcelles numéros :

- 32	d'une contenance de	13 a 86 ca
- 33	" "	de 1 ha 05 a 06 ca,
- 34	" "	de 1 ha 18 a 73 ca,
- 37	" "	de 76 a 10 ca,
- 38	" "	de 51 a 52 ca,
- 39	" "	de 48 a 80 ca,
- 40	" "	de 8 ha 99 a 70 ca,
- 41	" "	de 2 ha 95 a 00 ca,
- 42	" "	de 32 a 45 ca,
- 43	" "	de 64 a 90 ca,
- 44	" "	de 22 a 70 ca,
- 45	" "	de 3 ha 62 a 40 ca,
- 46	" "	de 7 ha 84 a 35 ca,

figurant au cadastre Section ZD,

ARTICLE 2. - Le présent arrêté se substitue, en ce qui concerne les parties classées, à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques susvisé du 29 décembre 1989.

ARTICLE 3.-Il sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

ARTICLE 4.-Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à PARIS, le **10 FEV. 1992**

Le Ministre et par délégation
Le Directeur du Patrimoine


Christian DUPAVILLON

Pour ampliation
Le Chef du bureau de la protection
des monuments historiques


Francis JAMOT

